



Réunion DRCPN du 25 mai 2020

PRIME "COVID"

décret du 14 mai 2020

Cette réunion était présidée par le DRCPN assisté de plusieurs de ses collaborateurs de la sous-direction des finances et du pilotage. **La délégation FASMI était composée de Philippe CAPON, Paul AFONSO et Pierrick AGOSTINI.**

Philippe Capon souligne l'ENGAGEMENT important des personnels de la DGPN depuis début mars et plus particulièrement sur la mise en place et la gestion du confinement/ déconfinement

Le détail du dispositif d'indemnitaire du covid 19 est articulé de la façon suivante :

- Budget 14 millions d'euros pour la police nationale
- La prime sera défiscalisée et non soumise aux prélèvements sociaux
- 3 niveaux 1000 euros – 660 euros – 330 euros
- EFFECTIF de référence pris en compte 146 000 : 15% des effectifs toucheront la prime soit 21 900 collègues; 85 % des effectifs en seront donc exclus soit 124 100
- Mise en paiement sur la paye de juillet ou celle du mois d'août au plus tard.

Quels personnels pourraient être concernés ?

- Les Agents DGPN en surcroît d'activité (prévu par le décret)
- Les agents soumis à une Intensité particulières dans l'exercice de leurs missions
- Les agents particulièrement surexposés (zone géographique)
- Il ne sera pas mis en place de quotas par corps et par grade

L'UNSA FASMI dénonce une nouvelle fois ce système de primes – La prime COVID 19 n'échappera malheureusement pas au constat fait depuis de nombreuses années par notre organisation.

Alors que les critères d'attribution auraient pu être larges le Ministère de l'Intérieur, deuxième Ministère le plus engagé après le Ministère de la santé depuis début mars dans la pandémie COVID 19, se voit imposé un dispositif contraint limitant à 15 % des effectifs pour une somme totale de 14 millions d'euros.

Cette somme est issue des retards de recrutements et provient de la masse salariale budgétée mais non utilisée. Il n'y aura donc pas de transfert de ligne budgétaire relative à l'équipement ou à l'investissement.

L'attribution de cette prime.

85 % des effectifs sont écartés - HONTEUX et INADMISSIBLE !

L'Administration refuse de s'engager à la transparence en invoquant le secret lié aux rémunérations.

L'UNSA FASMI demande à avoir connaissance des listes des agents qui toucheront ces primes COVID 19 et la répartition par périmètres, directions, territoires, grades et statuts.

Pour l'UNSA FASMI encore une fois les déçus seront nombreux et les injustices flagrantes, ATTRIBUTION OU PAS DE LA PRIME - MONTANT attribué.

Pour l'UNSA FASMI il est temps de mettre un terme à ce système inique de primes et d'ouvrir rapidement ce chantier.

Alors que la cohésion et la solidarité avait été soulignée dans nombre de services dans cette crise du COVID 19 le Ministère de l'Intérieur, avec ces primes, y réinstaure division et rancœur...

On regrette que ce dispositif ne prenne pas en compte la situation de l'ensemble des agents mobilisés pendant la crise sanitaire puisque seul 1 agent sur 7 pourra bénéficier de la prime COVID. De plus, aucun budget supplémentaire ne sera alloué à cette prime, elle sera financée sur les dispositifs indemnitaires déjà existant et sur le retard des recrutements.

L'UNSA Fasmi dénonce le manque de reconnaissance de l'ensemble des agents, tous corps confondus, qui se sont fortement mobilisés durant cette crise sanitaire.